

**OBJET COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**  
**LISTE DES COMMISSAIRES A TRANSMETTRE A LA CINOR**

---

L'article 1650 A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique (donc pour les taxes de substitutions intervenues lors des récentes réformes fiscales), d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Par Délibération n° 2011/03-05 en date du 4 octobre 2011, le Conseil Communautaire de la CINOR s'est prononcé sur la création de cette Commission Intercommunale des Impôts Directs à compter de l'année 2012.

Cette Commission doit être composée de onze membres, à savoir :

- le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un Vice-Président délégué) ;
- dix Commissaires.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs interviendra en lieu et place des Commissions Communales des Impôts Directs pour :

- la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et bien divers assimilées (article 1540 du CGI) ;
- l'émission d'un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale (article 1505 du CGI).

Le Conseil Communautaire doit, sur proposition des Communes membres, dresser une liste composée des noms :

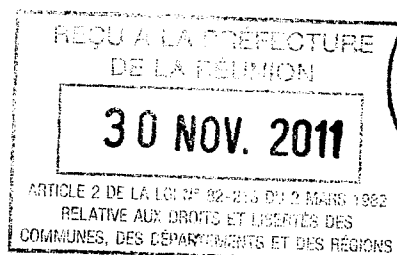
- de vingt personnes susceptibles de devenir Commissaires titulaires (dont deux domiciliés en dehors du périmètre de l'EPCI) ;
- de vingt autres personnes susceptibles de devenir Commissaires suppléants (dont deux domiciliés en dehors du périmètre de l'EPCI).

Ces personnes doivent remplir les conditions édictées à l'article 1650, 1, 3ème alinéa du CGI.

Pour ce qui nous concerne, la Commune de Saint-Denis a été sollicitée par le Président de la CINOR afin de proposer huit membres titulaires et huit membres suppléants, liste qui sera soumise au Directeur Régional des Finances Publiques qui nommera les quatre membres titulaires et les quatre membres suppléants de la Commune de Saint-Denis devant constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

**OBJET COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS  
LISTE DES COMMISSAIRES A TRANSMETTRE A LA CINOR**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650 A ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-58 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

6 abstentions  
(dont 3 votes par procuration)

pour

↓  
M. FOURNEL Dominique, M. BARDIERE Jean-Michel  
et M. VICTORIA René-Paul

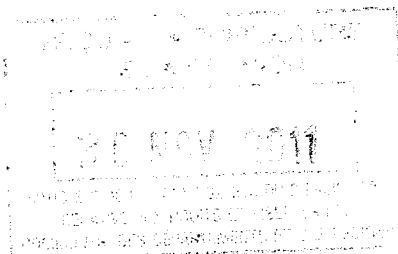
↓  
autres présents et mandatés

Adopte la liste des contribuables à proposer au Président de la CINOR pour qu'il puisse transmettre à la décision du Directeur Régional des Finances Publics la liste des Commissaires devant siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

---

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS  
LISTE DES COMMISSAIRES A TRANSMETTRE A LA CINOR**

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
Mme CHEZE Cécile 21 bis, Route de Domenjod 97490 Sainte-Clotilde	Mme HUET Eddy 33, Bd Mathama Gandhi – Appartement 4 Résidence Arkéa – Moufia 97490 Sainte-Clotilde
M. ANDAMAYE Jean Luc 53, Allée Ave Maria 97400 Saint-Denis	M. RABOUILLE Dominique 21, rue Sainte-Marie – Appartement 35 97400 Saint-Denis
M. ASSABY Willy Les Oréades / Appartement 16 36, rue des Manguiers 97417 La Montagne	Mme FRESSARD Jacqueline 14, allée des Rubis Bellepierre 97400 Saint-Denis
Mme MULLA Halima 19, rue Joseph Ouvrier 97400 Saint-Denis	M. GRONDIN David 14 E, chemin de la Confiance Bretagne 97490 Sainte-Clotilde
M. KAJI Yacoub Résidence Gounod / Appartement 3 4, rue Charles Gounod 97400 Saint-Denis	M. RAMASSAMY Yvrin Lingom 28, rue Antoine Roussin Bretagne 97490 Sainte-Clotilde
M. MARTIAL Jacques Entrée Est / Appartement 68 Allée des Terrasses de Montgaillard 97400 Saint-Denis	M. WAGNER André 3, chemin Champac 97417 La Montagne
M. ASSABY Souresh 367, rue Lebon 97440 Saint-André	M. MARGUERITE Eric 23, route de la Confiance Grande Montée 97438 Sainte-Marie
Mme CADET Marie Simone 1, chemin Bougainvillées La Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. BANG Dominique 30, chemin du Case Domenjod 97490 Sainte-Clotilde

